

# COMMUNE DE GRUCHET-LE-VALASSE

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 février 2024 Compte rendu synthétique

Date de convocation : 12 février 2024

Date d'affichage : 12 février 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Le jeudi vingt-deux février deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la Commune de GRUCHET-LE-VALASSE.

Etaient présents : Didier Peralta, Roger Hauchecorne, Marjorie Halasa, Patrice Lebourg, Séverine Dalla Libera, Vincent Lecarpentier, Annie Féron, Denise Chevallier, Laurent Dereeper, Laëtitia Désert, Aline Basille, Anne Addache, Michaël Boblique, Cyril Hauchecorne, Emeline Romain, Jean-Baptiste Rousseaux, Alexis Cabot, Franck Roussel, Tony Tonon, Karine Dernoncourt, Guillaume Auger, Vanessa Leroy, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Marion Côté (a donné pouvoir à Patrice Lebourg)

Absent : 0

### ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vincent Lecarpentier a été élu secrétaire de séance.

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2024 est adopté à la majorité des votants (22 POUR, 1 ABSTENTION – Guillaume AUGER).

### DECISIONS DU MAIRE

#### **Décision n° 1/2024**

#### **Budget 2024 – ouverture ligne de trésorerie**

Le Maire de la commune de Gruchet-Le-Valasse

DECIDE

- pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, de contracter, auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine, une ligne de Trésorerie annuelle d'un montant de 500 000 euros, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels de la commune de Gruchet-Le-Valasse, selon les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie rappelées ci-dessous :

Montant de la ligne de trésorerie :

**500 000€**

Taux variable sur index :

**Euribor 1 mois moyenné, flooré à 0%**

Marge :

**0.75 %**

Périodicité de la facturation des intérêts :

**Mensuelle, intérêts calculés à terme échu**

Montant minimum des tirages et des remboursements : **15 000€**

Commission de mise en place :

**0.07 % soit 350 €**

- de prendre l'engagement au nom de la Collectivité
- de signer seul les contrats de prêt à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

## **Décision n° 2/2024**

### **Entretien du réseau de télédistribution sur le réseau de la commune de Gruchet-Le-Valasse – Contrat entre la Commune de Gruchet-le-Valasse et la Société NATIC**

Le Maire de la commune de Gruchet-Le-Valasse

DECIDE

de signer un contrat du 01 juillet 2023 au 30 juin 2024 avec la Société NATIC, fixant le coût de la prestation à 3 980 euros H.T. soit 4 776 euros T.T.C. (quatre mille sept cent soixante-seize euros).

## **DELIBERATIONS**

### **D.08/02-2024 FINANCES**

#### **Adoption du projet d'investissement et demande de subvention - Rénovation énergétique du complexe Pierre de Coubertin**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'opération « Rénovation énergétique de l'ensemble sportif Pierre de Coubertin »
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions possibles,
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2024.
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

### **D.09/02-2024 FINANCES**

#### **Adoption du projet d'investissement et demande de subvention - Huisseries de l'ensemble sportif Pierre de Coubertin**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'opération "Huisseries de l'ensemble sportif Pierre de Coubertin"
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions possibles,
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2024.
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

### **D.10/02-2024 FINANCES**

#### **Adoption du projet d'investissement et demande de subvention - Déploiement de la vidéoprotection**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise en place de caméras de vidéo protection dans l'ensemble sportif Coubertin et l'installation de relais radios au lotissement Haut Fayeul
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions possibles,
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2024.
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

### **D.11/02-2024 ADMINISTRATION**

#### **Création d'une agence postale communale**

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la création d'une agence postale communale à Gruchet-le-Valasse,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **D.12/02-2024 FINANCES**

##### **Adoption du projet d'investissement et demande de subvention - Aménagement des services administratifs municipaux**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'opération "Aménagement des services administratifs municipaux"
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions possibles,
- d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2024.
- de charger M. le Maire d'exécuter la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **D.13/02-2024 FINANCES**

##### **Adoption du projet et demande de subvention - Festival de la Culture 2024**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre du projet,
- de faire une demande d'un montant de 4 375,272 euros soit 20% du budget prévisionnel de la manifestation.,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **D.14/02-2024 FINANCES**

##### **Adoption du projet et demande de subvention - Pierres en Lumières 2024**

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la participation de la commune à l'évènement,
- d'approuver la demande de subvention,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **D.15/02-2024 FINANCES**

##### **Ajout d'un tarif de location de la salle Claude Laplace et modification des règlements des salles**

Le Conseil Municipal décide :

De fixer le tarif spécifique de la location de la salle Claude Laplace à compter du 23 février 2024,

- D'approuver la modification des règlements des salles Claude Laplace et Mare aux Loups,
- De charger Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

#### **D.16/02-2024 RESSOURCES HUMAINES**

##### **Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif**

Le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Secrétaire / Agent d'accueil à temps complet, à compter du 1er mai 2024
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif de l'année 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

---

Sauf contrainte particulière, le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 3 avril 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h45.